

**2021 DPE 13 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte de gestion de l'exercice 2020**

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019 et des 23 et 24 juillet 2020;

Vu le compte administratif du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du \_\_\_\_\_ par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan LERT, au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission, et par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe de l'eau, rendu par le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Résultat de l'exercice 2020 :

Section d'investissement : excédent de 1.250,00 euros  
Section d'exploitation : déficit de 2.787.240,51 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)  
Solde créditeur de : 448.559,60 euros

Article 3 : Détermination du résultat de clôture de l'exercice 2020 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section d'investissement	118.094,04 euros	-	1.250,00 euros	119.344,04 euros

Section d'exploitation	3.116.456,07 euros	-	-2.787.240,51 euros	329.215,56 euros
TOTAL	3.234.550,11 euros	-	-2.785.990,51 euros	448.559,60 euros